



Délibération n° 2024-01

## Conseil syndical

### Séance du 18 mars 2024

Date de convocation : 13/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 3

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 12 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 13 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 18 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Nicolas BOURNY

---

#### Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T)

#### Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Christophe DEQUESNE - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MYOTTE - Christian MARCHISET - Patricia GOURMAND - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Anne PERRIN-LOUVRIER - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Philippe LEMANCEAU - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

---

## **Objet : Débat d'orientations budgétaires - Année 2024**

---

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

La loi NOTRe a précisé et renforcé les conditions de débat et de présentation des orientations budgétaires. Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil syndical de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets syndicaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement. Il doit également être transmis à ses membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil délibérant.

Le Document d'orientations budgétaires est joint en annexe de la présente délibération.

### **Le Conseil syndical débat et acte les orientations budgétaires pour l'année 2024.**

Fait à Dijon, le 18 mars 2024

Le Président,

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.



Jean-Patrick MASSON

*Signé électroniquement*

## Rapport d'orientations budgétaires 2024



## TABLE DES MATIERES

I. CONTEXTE GENERAL .....	4
II. LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT et RETROSPECTIVE .....	6
II.1 La section de fonctionnement .....	8
II.2 La section d'investissement .....	10
II.3 Les résultats prévisionnels 2023 .....	11
III. LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT 2024 .....	12
IV LES PROJETS EN INVESTISSEMENT .....	15

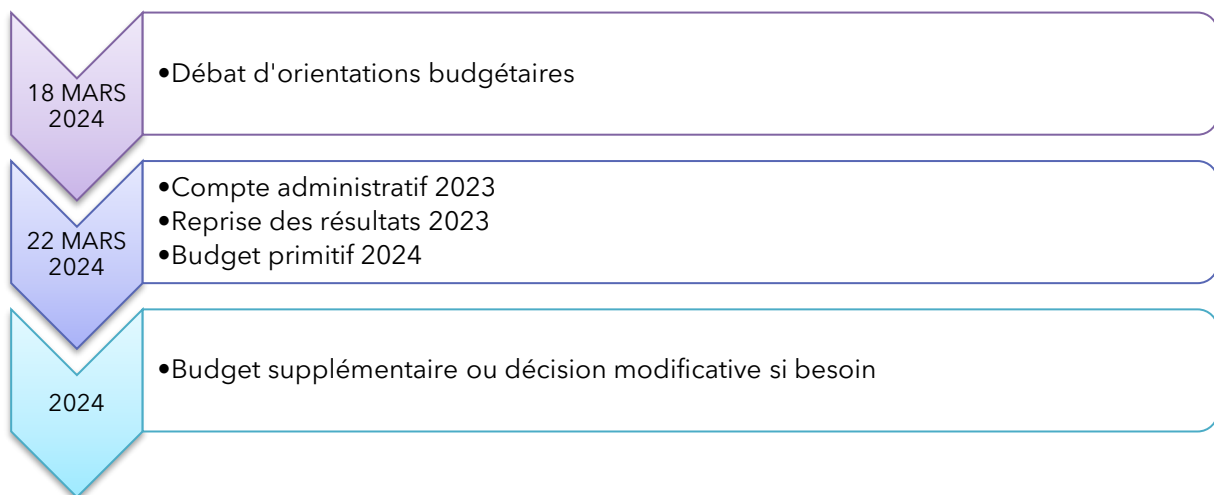
Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 Article 107 (relative à la loi NOTRe), l'élaboration du budget pour les groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants est précédée d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois.

**Le DOB s'effectue sur la base d'un ROB (rapport d'orientations budgétaires).**

L'article L 2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le débat d'orientations budgétaires fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. C'est une étape essentielle de la procédure budgétaire : ce débat permet d'informer les élus sur la situation économique et financière du Syndicat et de présenter les orientations envisagées pour l'élaboration du budget primitif 2024.

**Le cycle budgétaire 2024**



## I. CONTEXTE GENERAL

### 1. ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE ET FINANCES

À l'instar de l'exercice précédent, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et instable.

Au niveau international tout d'abord, en introduction du PLF 2024 il est indiqué que « *le PLF s'inscrit dans un environnement économique complexe marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures* ». La BCE a de nouveau procédé à une hausse de ses taux directeurs en septembre 2023. Naturellement, le coût des emprunts pour les collectivités progresse.

Au niveau national ensuite, les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.

La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027 (contre 4,9 % en 2023). Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027).

Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement qui soit chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation. Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui composent le Syndicat du bassin de l'Ouche sont ainsi concernés.

Les perspectives d'inflation posées par le rapport annuel au PLPFP sont les suivantes :

<b>Perspectives à moyen terme</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	4.8 %	2.5 %	2.0 %	1.75 %	1.75 %

Les collectivités pourraient rester impactées par les effets en année pleine des mesures d'augmentation du point d'indice (+ 3.5 % en juillet 2022 suivie d'une augmentation de + 1.5 % à partir de juillet 2023) et l'attribution de points d'indice supplémentaire à chaque agent au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## 2. LES ENJEUX POUR LE SYNDICAT

---

Le Syndicat devra porter des dépenses de fonctionnement et d'investissement essentielles pour le bassin afin de :

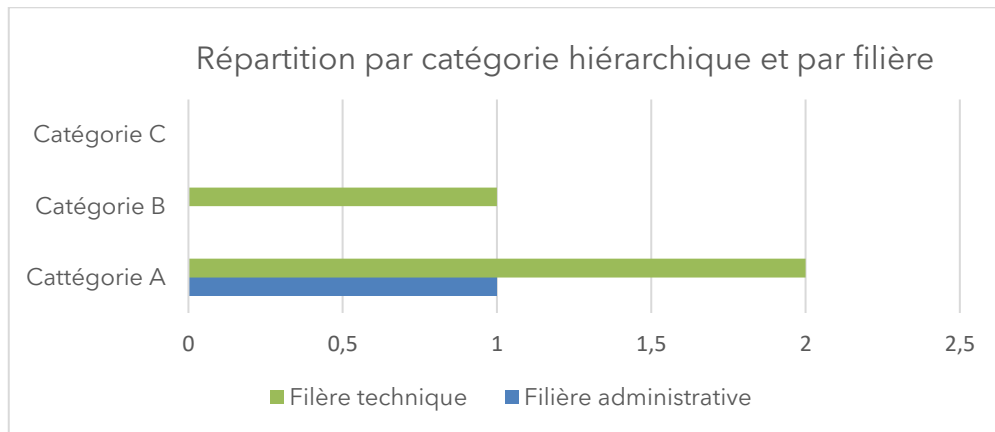
- **Préserver les milieux aquatiques et la qualité des rivières** à l'échelle du bassin de l'Ouche et du SAGE de l'Ouche dont l'animation et la mise en œuvre sont portées par le Syndicat ;
- **Favoriser la résilience des milieux et les économies d'eau**
- **Anticiper les effets du changement climatique sur la ressource en eau**

Le Syndicat continuera de porter, aux côtés des syndicats de la Vouge et de la Tille, la démarche d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau à horizon 2050.

## II. LA SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT ET RETROSPECT

## L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL ET DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2023, le SBO emploie 4 agents, trois titulaires et un contractuel de droit public, correspondant à 3,4 ETP (1 agent à temps plein et 3 agents à temps partiel, de 60% à 90%).



L'équipe est constituée de :

Un attaché territorial principal, sur le poste de direction

Un ingénieur territorial principal, sur le poste de chargé de mission SAGE

Un ingénieur territorial sur le poste de chargé de mission Contrat de bassin

Un technicien de rivière

## DEPENSES DE PERSONNEL

Estimées à hauteur de 221 167 € au titre du compte administratif 2023 prévisionnel, les dépenses de personnel ont évolué notamment par :

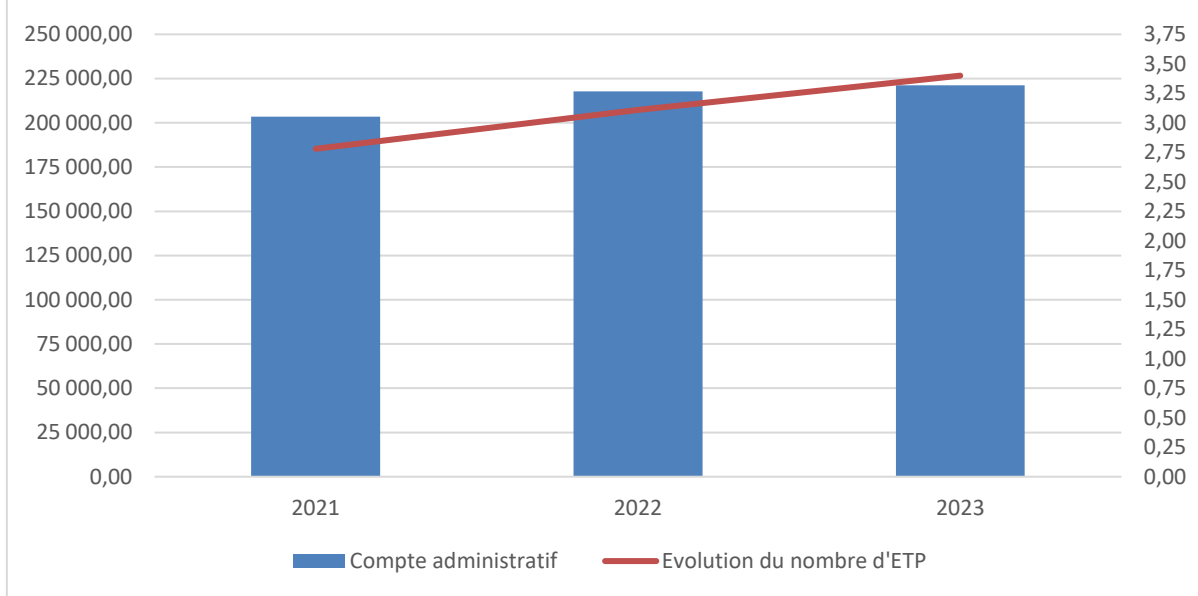
- La revalorisation du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (4,92€) ;
- La présence du technicien de rivière sur une année complète.

La masse salariale représente 42,87% des dépenses de fonctionnement.

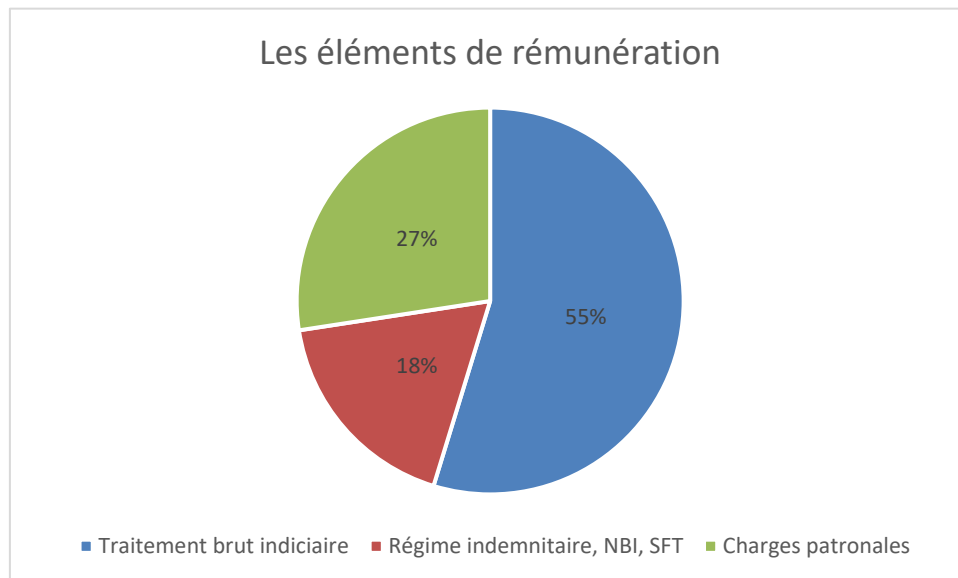
	2021	2022	2023
<b>Compte administratif</b>	203 547,00	217 856,00	221 167,00
<b>ETP</b>	2.78	3.11	3.4



### Evolution de la masse salariale et du nombre d'ETP



### Les éléments de rémunération



## C - LE TEMPS DE TRAVAIL

L'ensemble des agents de la collectivité a une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures.

## II.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

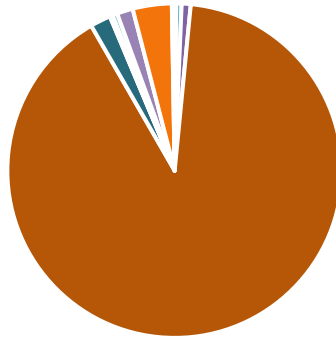
## Les recettes

Libellé	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	Observations
Atténuations sur charges (013)	75	0	
Produits des services (70)	0	1 134	Régularisation sur cotisations assurances
Impôts et taxes (73)	1 195	0	
Dotations et participations (74)	453 956	658 014	
<i>Subventions CRBFC + AERMC</i>	148 386	325 024	Dont subvention sur Chamban
<i>Participations des adhérents</i>	304 570	332 990	Hausse liée aux remboursements par les syndicats sur l'étude prospective
Produits exceptionnels (77)	16 584	4	Cession du véhicule
Opérations d'ordre de transfert entres sections (042)	16 045	11 022	
<b>Total</b>	<b>487 854</b>	<b>670 174</b>	
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>31 122</b>	
<b>Total</b>		<b>701 296</b>	

## ZOOM sur les cotisations 2023

Adhérents	Cotisations 2022	Cotisations 2023	
CC Auxonne Pontailler Val de Saône	472,82 €	468,50 €	0,15%
CC Rives de Saône	1 593,34 €	1 579,31 €	0,51%
CC Plaine Dijonnaise	2 696,21 €	2 688,59 €	0,87%
Dijon Métropole	274 847,05 €	276 987,00 €	90 %
CC Pouilly-en-Auxois - Bligny-sur-Ouche	6 054,09 €	6 082,03 €	1,98%
CC Pays D'Arnay Liernais	208,28 €	210,82 €	0,07%
CA Beaune Côte et Sud	643,89 €	642,62 €	0,21%
CC Norge et Tille	1 444,37 €	1 444,37 €	0,47%
CC Forêts seine et Suzon	4 672,33 €	4 740,91 €	1,54%
CC Ouche et Montagne	11 449,05 €	11 583,67 €	3,76%
CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges	868,68 €	833,12 €	0,27%
Commune de Champdôtre	31,05 €	30,86 €	0,01%
Commune Les Maillys	39,43 €	39,24 €	0,01%
Commune de Tréclun	12,95 €	12,57 €	0,01%
Commune d'Echenon	150,88 €	149,54 €	0,05%
Commune de Montot	13,34 €	13,53 €	0,01%
Commune de Trouhans	116,97 €	115,63 €	0,04%
Commune d'Asnières-les-Dijon	254,89 €	254,89 €	0,08%
<b>Total</b>	<b>305 569,62 €</b>	<b>307 877,21 €</b>	

## Ventilation des participations 2023 par EPCI



■ CC Auxonne Pontailier Val de Saône	■ CC Rives de Saône
■ CC Plaine Dijonnaise	■ Dijon Métropole
■ CC Pouilly-en-Auxois - Bligny-sur-Ouche	■ CC Pays D'Arnay Liernais
■ CA Beaune Côte et Sud	■ CC Norge et Tille
■ CC Forêts seine et Suzon	■ CC Ouche et Montagne
■ CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges	

## Les dépenses

Libellé	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	Observations
Charges à caractère général (011)	254 739	205 378	Baisse liée au fait que les études sont prévues en investissement avec les travaux
Charges de personnel et frais assimilés (012)	217 857	221 167	
Autres charges de gestion courante (65)	61 022	52 886	Indemnités des élus et INTERCLE
Charges exceptionnelles	16 500	0	
Opérations d'ordre de transfert entres sections (042)/Amortissements	32 242	39 105	
<b>Total</b>	<b>582 360</b>	<b>518 537</b>	

## ZOOM sur les études

Article 617 - Etudes (chapitre 011)	2023
Etude de définition et projet et MOE Champan	6 151
Suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches	18 490
Etude d'évaluation du SAGE	31 920
Etude de définition du projet Neuilly - Les Gaudrans	9 122
Inventaire écologique Douix-Prâlon	21 705
Etude prospective anticipation sur les effets du Changement climatique	76 242

## II.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les projets réalisés sur des propriétés privées étaient jusqu'en 2022 inscrits en section de fonctionnement. Depuis 2023, ils sont prévus en section d'investissement : opérations pour compte de tiers. Toutefois, pour 2024, la DGFIP demande que le programme d'entretien soit prévu en section de fonctionnement. Dès lors, le SBO perdra une part de la subvention car la demande a été faite sur le HT.

### Les dépenses

Libellé	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	Observations
Immobilisations corporelles (21/23)	104 738	17 547	En 2022 : travaux d'entretien des berges
Opérations pour compte de tiers		302 132	
Opérations d'ordre de transfert entres sections/Amortissements	16 044	11 022	
<b>Total</b>	<b>120 782</b>	<b>330 701</b>	

### ZOOM sur les opérations pour compte de tiers

Article 4541	2023	Restes à réaliser
<i>Diversification morphologique - Les Gaudrans - Neuilly Crimolois - Etude et travaux</i>	167 096	5 000
<i>Connexion de la Chartreuse</i>	39 814	
<i>Travaux ruisseau des Fâches (secteur 3) - Auxant</i>	14 648	2 500
<i>Mise en défens du ruisseau des Fâches (secteur 4)</i>	48 218	
<i>Mise en défens du Ruisseau de la Sirène (secteur A) à Remilly-en-Montagne</i>	28 166	
<i>PPE 2023</i>	4 188	0 -bascule en fonctionnement

### LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE

Le syndicat du bassin de l'Ouche ne dispose d'aucune dette à rembourser.

### Les recettes

Libellé	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	Restes à réaliser
FCTVA (10)	15 402	1 222	
Subventions (13)	12 606	0	
Subventions sur les projets inscrits en opérations pour compte de tiers			193 482
Opérations d'ordre/Amortissements	48 742	39 105	
Total	76 750	40 327	
<b>Résultat d'investissement reporté</b>		<b>126 802</b>	
<b>Total</b>		<b>167 129</b>	

## II.3 LES RESULTATS PREVISIONNELS 2023

	Investissement	Fonctionnement	Total
<b>Recettes</b>	40 327,72	670 173,90	710 501,62
<b>Dépenses</b>	330 702,18	518 537,26	849 239,44
<b>Résultats de l'exercice 2023</b>	-290 374,46	151 636,64	<b>-138 737,82</b>
<i>Résultat reporté de l'exercice 2022</i>	126 802,10	31 122,96	157 925,06
<b>Résultat cumulé</b>	<b>-163 572,36</b>	<b>182 759,60</b>	<b>19 187,24</b>
<b>Restes à réaliser</b>			
<b>Dépenses</b>	9500,00		
<b>Recettes</b>	193 482,86		
<b>Solde RAR</b>	<b>183 982,86</b>		

Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

- un solde + 151 636,64 € en section de fonctionnement,
- un solde négatif de 290 374,46 € en section d'investissement,
- un résultat global -138 737.82 €

## Affectation des résultats 2023 au budget 2024

Compte	Montant
<b>Compte R002</b>	182 759,60
<b>Compte D001</b>	-163 572,36

Les prévisions budgétaires 2024 s'établissent, en maintenant le taux de la cotisation des adhérents au même niveau que les années précédentes à savoir :

→ **1.27 €/habitant**

### III. LES PROJETS EN FONCTIONNEMENT 2024

#### ETUDE PROSPECTIVE

127 000 € TTC

Poursuite de l'étude prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau

2024 sera consacrée à l'évaluation des scénarios d'évolution du territoire et l'élaboration de la stratégie d'adaptation.

Les syndicats pourront lever l'option « déclinaison de la stratégie en plans d'actions par SAGE/ZRE (y compris nappe de Dijon sud) ».

#### ETUDE VOLUMES PRELEVABLES

80 000 € TTC

Les volumes prélevables ont été approuvés par le SAGE en 2013 et sont régulièrement dépassés.

Compte tenu des situations fréquentes d'étiages sévères depuis 2015, la Chambre régionale des comptes ainsi que les services de l'Etat demandent une actualisation des volumes prélevables et une homogénéisation des règles entre les 3 bassins Ouche Tille Vouge, afin de tendre vers des volumes mensuels de basses eaux.

Objectifs de l'étude proposée :

- Définir des volumes mensuels de basses eaux, voire en hautes eaux
- Prendre en compte les dernières évolutions climatiques et les nouvelles connaissances sur l'impact du changement climatique à plus long terme
- Actualiser les besoins et la répartition entre les maitres d'ouvrages
- Acquérir éventuellement d'autres connaissances sur le fonctionnement du bassin

Coût estimé : 80 000 € TTC

Subventions : 70% de l'Agence de l'eau et 10% du Conseil départemental

## LE PROGRAMME D'ENTRETIEN 2024 - 30 600 ML

40 000 € TTC

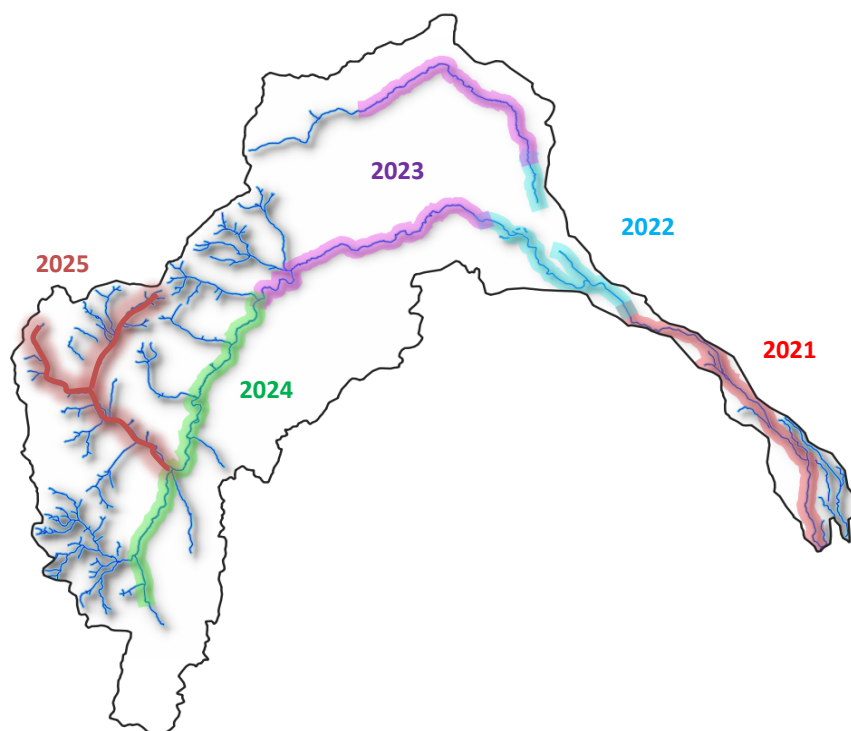
Le syndicat du bassin de l'Ouche poursuit son programme d'entretien des berges (PPE 2021-2025).

La 4<sup>ème</sup> tranche sera lancée sur les communes suivantes : Gisse-sur-Ouche, Barbirey-sur-Ouche, Saint-Victor-sur-Ouche, La Bussière-sur-Ouche, Veuve-sur-Ouche, Thorey-sur-Ouche, Bligny-sur-Ouche, Lusigny-sur-Ouche

Coût estimé : 40 000 € TTC (échelonnés sur deux ans).

Subvention : 30 % Agence de l'eau

NOTA : La somme de 80 000 € sera inscrite au compte 62521 (RAR 2023 + travaux urgents).



## SUIVI DES ASSECS - INSTRUMENTATION DU SUZON

5 000 € TTC

Le Suzon présente un fonctionnement très complexe avec beaucoup d'alternances assec/écoulements. Ces dernières années de déficits pluviométriques ont révélé une difficulté à appréhender l'ampleur de l'évolution des assecs du Suzon et un besoin de connaissance à capitaliser sur le long terme.

Ponctuellement nous avons pu remarquer que des secteurs se sont asséchés ces dernières années alors que ce n'était pas le cas avant. Mais nous n'avons pas de suivi suffisamment robuste pour savoir et analyser correctement la situation.

Les sondes ont été achetées en 2023. Elles seront installées en 2024 par la Fédération de Pêche.

Coût : 5 000 € TTC

Subvention : 80 % CRBFC

## INTERCLE

---

Dans le cadre du contrat de nappe 2022-2024, le Syndicat participe, aux côtés du Syndicat du bassin de la Vouge, Dijon métropole et de la communauté de communes Gevrey-Chambertin - Nuits-Saint-Gorges, au fonctionnement de l'InterCLE.

La participation couvre le poste de chargé de missions et les actions du contrat de nappe.

Actions portées en 2024 :

- Animations pour les enfants (réalisation d'une maquette)
- Sensibilisation et incitation des particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau (diagnostic et installation du matériel hydroéconome)
- Mobilisation des élus et du personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites
- Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimperméabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud
- Réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable (phases 4 à 6)
- Mise à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud

## DEPENSES DE PERSONNEL

283 000 €

---

En 2024, la masse salariale continuera d'augmenter suite à la demande d'un agent de reprendre à temps plein et à l'impact de la mise à jour du régime indemnitaire.



## Fiches projets en annexe

### ETUDE DE DEFINITION DE PROJET POUR LA DIVERSIFICATION MORPHOLOGIQUE DE L'OUCHE A NEUILLY-CRIMOLOIS - SECTEUR AVAL (1200 ML) 70 000 € TTC

L'Ouche présente une morphologie rectiligne et homogène. Elle est très encaissée par l'endigement et les travaux de curage de grande ampleur réalisés dans les années 50-60. Elle présente une sur largeur très importante : homogénéité et pauvreté des habitats. La dynamique fluviale est bloquée par les endiguements et enrochements en pieds de berge, l'empêchant de former naturellement des atterrissements et fosses d'érosion.

On observe une dynamique naturelle engagée depuis 2005 au milieu de ce secteur : érosion de berge et création d'une île, avec installation d'hirondelle de rivages.

#### Projet :

- Améliorer la qualité morphologique de l'Ouche par la diversification des habitats en lit mineur au moyen de banquettes minérales, à l'instar de ce qui a été réalisé en 2018 et 2023. Les banquettes seront placées et dimensionnées en fonction des faciès d'écoulements variables sur ce secteur.

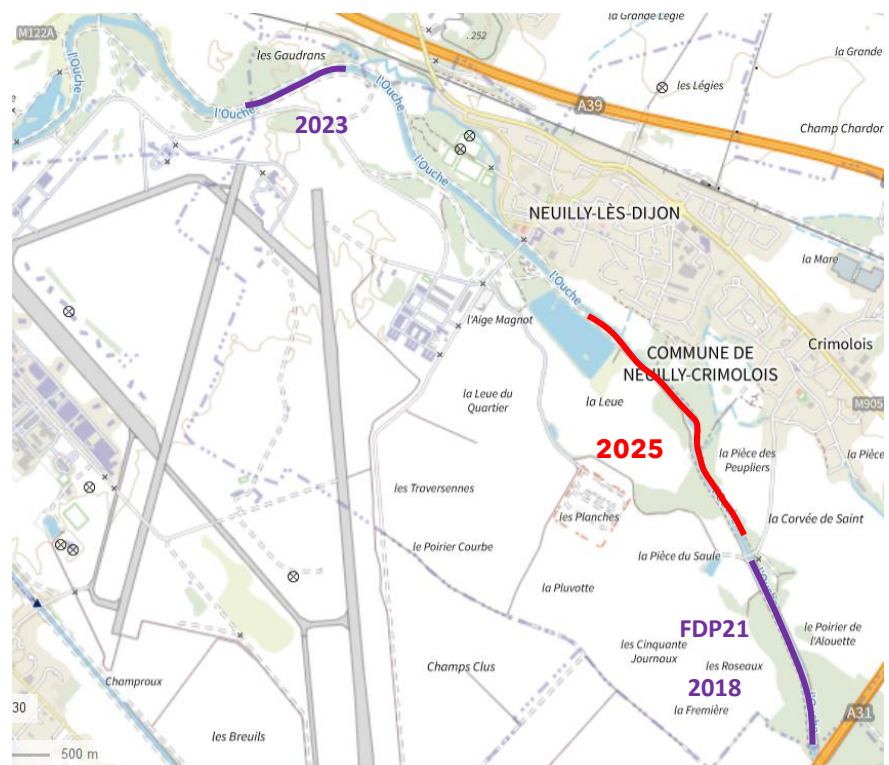
Coût estimé de l'étude  
(EDL + PRO + DLE) :

70 000 € TTC

Subventions :

30% CRBFC/FEDER

50% Agence de l'eau



Le coût estimé des travaux prévus en 2025 est de 400 000 € TTC (sous réserve du dimensionnement PRO)

## TRAVAUX DE PROTECTION ET RESTAURATION DU RUISSEAU DES FACHES A AUXANT (SECTEUR 9) - 2100 ML

200 000 € TTC

Suite à l'étude réalisée par IRH en 2020 sur l'ensemble du bassin du Chamban et aux travaux de mise en défens en cours à Auxant, certains exploitants ont changé de position sur la mise en défens.

### **Projet :**

- Travaux de mise en défens avec réhausses partielles du lit mineur
- Equipement d'un puits et d'une bêche de stockage, passage à gué, entretien ponctuel de la ripisylve.

### Coût estimé :

200 000 €TTC

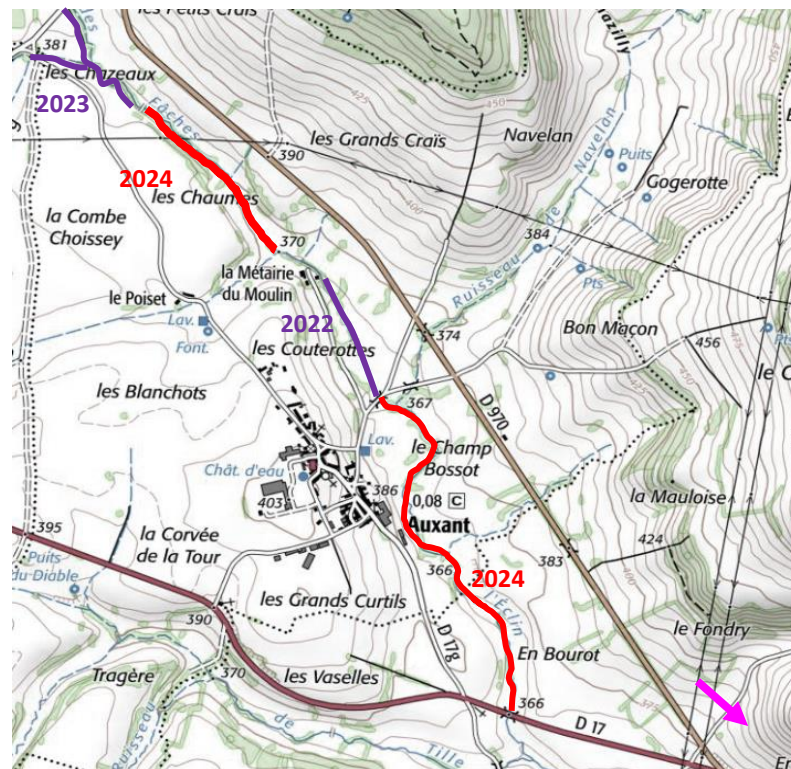
### Subventions:

30% CRBFC

50% Agence de l'eau

Maitrise d'œuvre :

SBO



Direction Bligny  
s/ Ouche

# TRAVAUX DE MISE EN DEFENS DU RUISSEAU DE LA SIRENE A

COMBERNON (SECTEUR D)

30 000 € TTC

Dans la continuité de l'étude réalisée par la SHNA, et afin de préserver les écrevisses à pattes blanches, les travaux seront réalisés sur un linéaire d'environ 300 m.

## **Projet :**

Travaux de mise en défens avec abreuvoirs classiques en rivière. Plantation ponctuelle de la ripisylve.

### Coût estimé :

30 000 € TTC

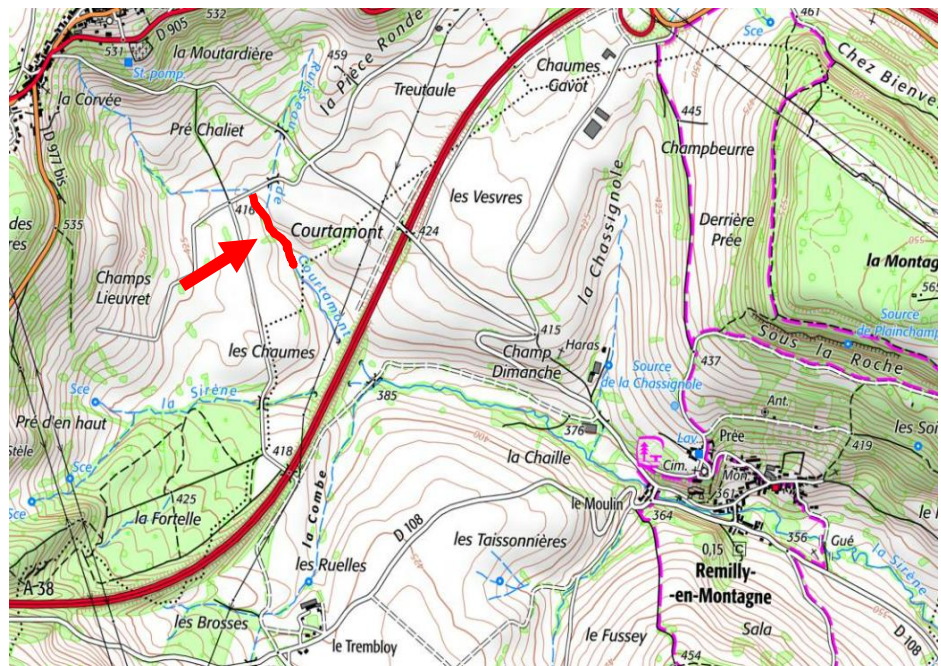
### Subventions:

80% CRBFC

0% Agence de l'eau

Maitrise d'œuvre :

SBO



Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 021-200043867-20240318-202402-DE



Délibération n° 2024-02

## Conseil syndical

### Séance du 18 mars 2024

Date de convocation : 13/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 3

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 12 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 13 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 18 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Nicolas BOURNY

---

#### Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T)

#### Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Christophe DEQUESNE - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MYOTTE - Christian MARCHISET - Patricia GOURMAND - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Anne PERRIN-LOUVRIER - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Philippe LEMANCEAU - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

---

**Objet : Tableau des effectifs - Année 2024**

---

Le tableau des effectifs au 01.01.2024 est le suivant :

<b>Cadre d'emploi</b>	<b>Tableau des effectifs</b>
Ingénieur principal	0.6 ETP
Ingénieur	0.9 ETP
Attaché territorial principal	0.9 ETP
Technicien territorial	1 ETP

**Le Conseil syndical prend acte du tableau des effectifs au 01.01.2024.**

Fait à Dijon, le 18 mars 2024

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

*Signé électroniquement*

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.



Délibération n° 2024-03

## Conseil syndical

### Séance du 18 mars 2024

Date de convocation : 13/03/2024

Nombre de délégués : 32

Nombre de présents : 3

Nombre de pouvoirs : 0

Pouvoirs :

Le 12 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni au siège du SBO. Le quorum n'étant pas atteint, la réunion n'a pas pu se tenir.

Suite à convocation du 13 mars 2024, le Conseil syndical s'est réuni le 18 mars 2024, sans condition de quorum, pour débattre des sujets inscrits à l'ordre du jour initialement arrêté. Aucun nouveau sujet n'a été présenté.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON

Secrétaire de séance : Nicolas BOURNY

---

#### Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Pierre PERROT (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T)

#### Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Fabien CORDIER - Christophe DEQUESNE - Géraldine MEUZARD - Jean-Louis MAILLOT - Laurent STREIBIG - Jean-François MICHEL - Elisabeth JEANNIN - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Benoît FRANET - Luc JOLIET - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Camille COL - Denis MYOTTE - Christian MYOTTE - Christian MARCHISET - Patricia GOURMAND - Jean-Luc SOLLER - Pierre PRIBETICH - Céline TONOT - Anne PERRIN-LOUVRIER - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Massar N'DIAYE - Philippe LEMANCEAU - Kildine BATAILLE - Simon GAUFFINET

## Objet : Convention de participation à l'InterCLE 2024

Dans le cadre du contrat de nappe 2022-2024, il est proposé de renouveler la convention relative à l'InterCLE afin notamment de formaliser la participation financière du Syndicat du bassin de l'Ouche, de la Communauté de communes Nuits-Saint-Georges - Gevrey-Chambertin, de Dijon métropole et du Syndicat du bassin de la Vouge, à la commission Inter CLE Vouge / Ouche sur l'année 2024 pour laquelle le SBV est la structure animatrice.

Cette convention répond à la nécessité de préservation et de sauvegarde de la nappe de Dijon Sud, aquifère identifié comme patrimonial et participant pour une grande part à l'alimentation en eau potable des habitants du Sud de l'Agglomération Dijonnaise.

La participation des collectivités porte sur le financement du poste de chargée de missions et des actions du contrat de nappe ; elle est estimée à 16 878 € par partenaire pour 2024.

Missions	Coût estimatif € TTC	Subventions	Restant à charge
Animation du contrat et de l'InterCLE	57 600 €	29 000 €	28 600 €
Proposer des animations pour les enfants (réalisation d'une maquette)	13 000 €	10 180 €	2 820 €
Sensibiliser et inciter les particuliers à des pratiques moins consommatrices d'eau (diagnostic et installation du matériel hydroéconome)	25 000 €	12 500 €	12 500 €
Mobiliser les élus et le personnel d'une commune sur les économies d'eau pouvant être faites	10 000 €	5 830 €	4 170 €
Campagne de communication à l'issue de l'étude de désimperméabilisation pour encourager ces pratiques sur la nappe de Dijon Sud	10 000 €	5 830 €	4 170 €
Réaliser une étude de faisabilité technique et économique des possibilités de recharge maîtrisée d'aquifère pour sécuriser l'alimentation en eau potable (phases 4 à 6)	30 300 €	23 725 €	6 575 €
Mettre à jour l'étude volume prélevable sur la nappe de Dijon Sud	40 000 €	31 320 €	8 680 €
<b>TOTAL</b>	<b>185 900 €</b>	<b>118 385 €</b>	<b>67 515 €</b>
	<b>Soit par EPCI</b>		<b>16 878 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical autorise, à l'unanimité, le président à signer la convention InterCLE avec le Syndicat du bassin de la Vouge, la Communauté de communes Nuits Saint-Georges - Gevrey Chambertin, et Dijon métropole, pour l'année 2024.

Fait à Dijon, le 18 mars 2024

Le Président,



Jean-Patrick MASSON

*Signé électroniquement*

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.